



**TOUCHE PAS A MON PEUHL !
ACTEURS CACHES DANS LES CONFLITS AGRICULTEURS-ELEVEURS A
TENINGBOUE (CENTRE-NORD COTE D'IVOIRE)**

MLAN Konan Séverin*
mlanseverin@yahoo.fr

KONAN Koffi*
konankoffi_456@yahoo.fr

KOUAKOU Yao François*
frankouakou@hotmail.fr

*Enseignants-Chercheurs, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)

Résumé

Les conflits agriculteurs/pasteurs sont devenus fréquents au Nord de la Côte d'Ivoire. Ils se transforment en des conflits intercommunautaires occasionnant parfois d'importants dégâts matériels et humains. La présente étude se propose de présenter une analyse compréhensive autour du postulat d'acteurs invisibles, amplificateurs des manifestations et exacerbations des conflits paysans agriculteurs et pasteurs Peuhls à Téninboué dans la région de Béré, au Centre-nord de la Côte d'Ivoire. De l'approche mixte utilisée pour recueillir les données, il ressort que les conflits entre agriculteurs et éleveurs demeurent récurrents dans la localité. Toutefois, ces conflits sont la manifestation visible de relations conflictuelles intensifiées et entretenues par des acteurs invisibles que sont les élus locaux, les autorités étatiques et coutumières, par le truchement d'un protectorat légitimant les actions des peuhls éleveurs.

Mots clés : Conflits, Agriculteurs/Pasteurs, Acteurs invisibles, Peuhl, Côte d'Ivoire.

Abstract

Farmer / pastoralist conflicts have become frequent in the north of Côte d'Ivoire. They turn into inter-community conflicts, sometimes causing significant material and human damage. The present study proposes to present a comprehensive analysis around the postulate of invisible actors, amplifiers of manifestations and exacerbations of conflicts between peasants, farmers and Peuhl pastoralists in Téninboué in the region of Béré at the Centre-North of Côte d'Ivoire. From the mixed approach used to collect the data, it appears that conflicts between farmers and herders remain recurrent in the locality. However, these conflicts are the visible manifestation of conflictual relations intensified and maintained by invisible actors such as local elected officials, state and customary authorities, through a protectorate legitimizing the actions of the pastoral Peuhls.

Keywords : conflicts, farmers/pastors, invisible actors, Peuhl, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'histoire de l'humanité regorge d'exemples de luttes plus ou moins organisées et violentes contre divers animaux, soit parce qu'ils constituent des menaces contre les productions agricoles ou la vie humaine, soit en raison d'enjeux de compétition pour l'accès à certaines ressources naturelles (De Planhol, 2004)¹. Entre agriculteurs et

¹ Cité par Marchand G. (2016 : 1-2) : « *En Afrique de l'Ouest, le pastoralisme se caractérise par un élevage extensif dont la mobilité est la clé de voute* » (Plouviez S., 2019 :3).



pasteurs, la question de la cohabitation se pose sur les mêmes espaces, constituant de ce fait une source intarissable de conflits (AFP., 2019 ; Plouviez S., 2019 ; Affessi A., Gacha F-G., 2016 ; Yoman M., Oura R K., Djako A., 2016 ; Le Guen T., 2004). Selon l'AFP (2019), au moins trente et une personnes sont mortes dans l'Est du Tchad au cours de trois affrontements distincts, qui ont opposé agriculteurs autochtones Ouaddaïens et éleveurs membres de tribus arabes, au regard des sources officielles.

La Côte d'Ivoire n'est pas exempte de cette situation : « *L'expansion pastorale dans le Nord de la Côte d'Ivoire est un phénomène relativement récent. Les migrations des Peuls maliens et burkinabè et la demande de viande sans cesse croissante* » ont éveillé l'attention des autorités ivoiriennes qui vont les pousser à s'intéresser au secteur de l'élevage (Diallo Y., 1995 :1). Aussi vite, l'État décide de recourir à ces Peuls afin d'impulser la production de viande « *en mettant en place une politique d'accueil attractive de ces pasteurs désormais encouragés à se fixer en Côte d'Ivoire. Mais l'élevage extensif se heurte aujourd'hui à l'hostilité des paysans sénoufo détenteurs des droits coutumiers des zones d'accueil des éleveurs peuls* » (op cit). A priori, certaines régions du Nord de la Côte d'Ivoire sont l'objet de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs. C'est le cas, notamment de ceux ayant opposé les agriculteurs et les éleveurs Peuhls à Bouna en 2016, ayant entraîné des morts, des déplacements massifs de populations et des dégâts énormes (AFP., 2016). Le bilan dressé faisait état de 19 morts dont un gendarme, et 41 blessés, dont 02 gendarmes (op.cit). Les causes de ces conflits se situent, dans la majorité des cas, dans la rareté des ressources naturelles (eau, terres cultivables, terres à herbes fraîches) due au changement climatique et à la pression démographique et aux activités économiques des populations (Bronkhorst S., 2012 ; Ba M., 2018). La récurrence de ces conflits et surtout de leurs conséquences néfastes et les impressionnants dégâts provoqués sont de nature à interpeller aussi bien, les communautés que les décideurs.

Aussi constate-t-on que les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs Peuhls reposent sur des relations fondamentales dont le socle est le tutorat. Cela dit, tout commence par l'agriculteur qui installe le pasteur, suscitant un certain équilibre se fondant sur la complémentarité : chacun vivant de l'autre. En dépit du tutorat, les relations pasteurs et agriculteurs débouchent plus généralement sur des rapports concurrentiels et conflictuelles, relativement à la compétition sur les mêmes ressources et espace (Sougnabé et al., 2000). Les enjeux liés à la problématique de la gestion des espaces agro-pastoraux figurent donc parmi les défis majeurs nécessaires à la reconstruction du tissu social et à l'instauration d'une paix durable, dans une Côte d'Ivoire post-conflit.

Pour rappel, au lendemain des indépendances, la Côte d'Ivoire a fait le choix d'un libéralisme économique fondé sur une politique d'ouverture tous azimuts (Chauveau J-P et al. 2000 ; Babo A et Droz Y. (2008) ; Koné G. et al., 2017). Ainsi, cette option agraire héritée du colon sera répandue sur l'étendue du territoire ivoirien, dans l'optique de créer une richesse nationale (Verdeaux F., 2011). De ce fait, la base de l'économie nationale est constituée par l'agriculture, qui emploie les 2/3 de la population active, qui contribue au PIB total pour 34% et aux recettes d'exportation pour 66% (MRAH, 2014).



Cette politique agricole va s'accompagner avec celle de l'élevage, qui reste encore une activité économique en développement, avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total (op.cit). Dès 1960, la politique nationale en matière de production animale était limitée à la création de stations et centres d'élevage tel le ranch de Sipilou en 1964. Le programme de développement pastoral devenait ainsi une priorité du gouvernement. Le troupeau sédentaire de cette région nord était néanmoins faible, puisqu'il ne représentait en 1999 que 70 000 têtes (Le Guen T., 2002). Suite aux sécheresses, qui ont sévi de 1969 à 1974, dans les pays sahéliens, les régions nord de la Côte d'Ivoire ont dû accueillir des pasteurs peuhls Burkinabè et/ou Maliens, avec leurs troupeaux. Aussi pour une cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs, l'Etat ivoirien va-t-il procéder à la mise en place de certaines lois, dont celle de 2016, avec à deux projets de décrets d'application de la loi n°2016-413 du 15 juin 2016 sur la transhumance et aux déplacements du bétail.

Malgré ces dispositions administratives au niveau national et des initiatives internationales, des conflits violents se multiplient, dégénérant parfois en affrontements sanglants et meurtriers. C'est le cas dans la région du Béré (Centre-nord), qui a été le théâtre de violents conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le mois de Mars 2017. Bien que la récurrence des conflits soit élevée dans cette zone, celui de 2017 est sans précédent. En effet, ce conflit a pris une ampleur telle qu'en plus de mort d'hommes, il y a eu une véritable chasse aux zébus. Il y eut de même le déplacement massif de populations. Ce conflit s'est cristallisé et a débouché sur un affrontement intercommunautaire (Peuhls et Koro), obligeant le gouvernement ivoirien à réagir. C'est dans cette perspective qu'en juin 2017, des Ministres et cadres de la région se sont rendus dans la région de Mankono, et particulièrement dans la sous-préfecture de Tiéningboué, épiscentre des violences entre agriculteurs et éleveurs, afin de trouver des solutions à ce conflit.

En dépit du déploiement d'instruments ou structures (sécuritaires, administratives, communautaires) de gestion des conflits, il subsiste toujours des conflits latents et ouverts entre agriculteurs et éleveurs. Quels sont les enjeux qui sous-tendent le développement et la cristallisation des conflits entre agriculteurs et éleveurs, dans la sous-préfecture de Tiéningboué ? Cette étude se donne pour objectif de présenter une analyse compréhensive autour du postulat d'acteurs invisibles, amplificateurs des manifestations et exacerbations des conflits paysans agriculteurs et pasteurs Peuhls à Tiéningboué.

La construction théorique de cette réflexion s'appuie, à la fois, sur la théorie des jeux (Thadden E-L., 2004 ; Bourlès R., Henriot D., 2017) et celle de l'analyse stratégique (Crozier M., Friedberg E., 1977 ; Martin D., 2012). En effet, la justification du choix de la théorie des jeux est motivée par l'approche selon laquelle : « *la théorie des jeux est une discipline théorique qui permet de comprendre (formellement) des situations dans lesquelles les joueurs, les preneurs de décisions, interagissent* ». Cette théorie se vante d'avoir le privilège de comprendre des phénomènes économiques, politiques, biologiques, etc (Bourlès R., Henriot D., 2017). Elle se veut pertinente dans le cadre de cette étude dans la mesure où « *la théorie des jeux, pour laquelle Aumann R. (1987) a proposé l'appellation alternative de théorie des décisions interactives, met à notre disposition un langage puissant pour la*

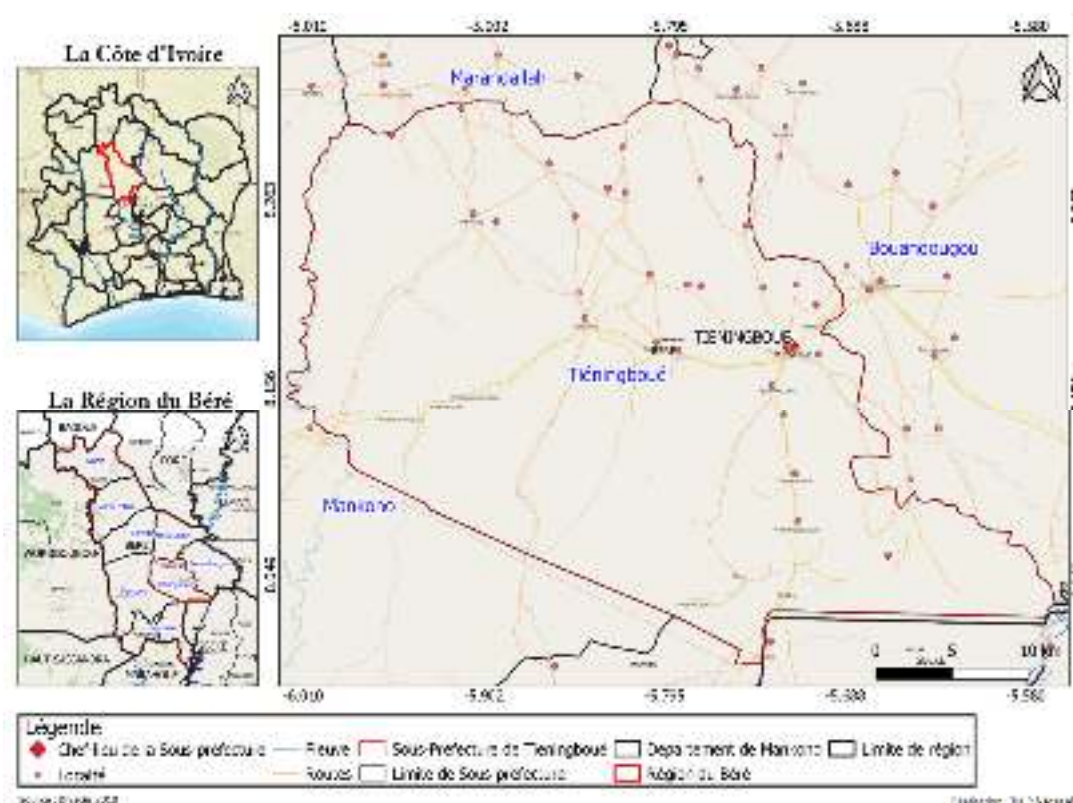
description et l'analyse des interactions sociales » (Thadden E-L., 2004 : 1). L'analyse stratégique, quant à elle, s'avère également nécessaire, dans le cadre de cette étude, car elle met en relation l'acteur et le système. Elle part du principe selon lequel « *l'acteur n'existe pas au-dehors du système qui définit la liberté qui est sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer* » (Crozier M., Friedberg E., 1977 :11). A travers ce modèle de penser, « Crozier observe d'un point de vue micro-social comment les individus construisent des régulations durables qui font le système » (Martin D., 2012 :93).

I-MÉTHODOLOGIE

I.1-Terrain d'étude

L'enquête de terrain s'est déroulée dans la sous-préfecture de Tiéningboué, une des deux sous-préfectures dont dispose le peuple Koro, proche des Kôyaka et Baoulé. Cette localité est située dans la région du Béré, au Centre-nord de la Côte d'Ivoire (voir carte ci-dessous).

Figure 1 : représentation cartographique de la Sous-préfecture de Tiéningboué



Elle a une superficie de 85.7 ha et une population estimée à 22.800 habitants (RGPH, 2014). La localité de Tiéningboué est devenue une sous-préfecture en 2006. La ville est située sur l'axe routier Mankono-Bouaké. Elle est située à 57 kilomètres de Mankono



et à 101 kilomètres de Bouaké. Tiéningboué littéralement signifie « sur le sable blanc » (en Koro).

La population de cette localité est cosmopolite. Elle est constituée d'autochtones appelés Koro, ainsi que des migrants ivoiriens et non-ivoiriens. La sous-préfecture de Tiéningboué est composée de 46 villages. Le choix de cette localité répond à la logique selon laquelle, l'agriculture et l'élevage sont les activités dominantes, dans une végétation écran, composée de savane et la forêt, avec une récurrence de conflits éleveurs-agriculteurs. La présente étude s'est déroulée dans sept villages que sont : Ouedallah, Mondougou, Gbagao, Tiéfindougou, Niantibo, Bonosso, Niangourala-kamagaté. La figure ci-dessus présente la zone d'étude.

I.2-Population d'étude et échantillonnage

Les entretiens ont eu lieu auprès du sous-préfet de Tiéningboué, des Directeurs départementaux des Ministères de l'Agriculture et du Développement durable, des ressources animales et halieutiques. De plus, des élus locaux, les chefferies des sept (07) villages et leurs notabilités, des agriculteurs, des éleveurs, des guides religieux et des chefs de communautés ont pu être enquêtés. La technique d'échantillonnage utilisée dans cette étude est l'échantillonnage par réseaux. Il s'est agi de rentrer en contact avec les acteurs concernés, par un système de réseaux. Ce système de réseau a commencé avec le chef de canton, qui par la suite a mis en contact avec le reste des acteurs. Au total, notre échantillon comprend 75 enquêtés répartis comme suit :

Tableau 1 : population d'enquête

Catégorie de personnes	Nombre d'enquêtés
Autorités administratives	03
Élus locaux	02
Autorités coutumières et chefferie	14
Chefs de communautés	14
Guides religieux	07
Agriculteurs	21
Éleveurs	14
Total	75

Source : enquête de terrain, novembre 2019

I.3-Analyse des données

Les données collectées ont été soumises à un traitement mixte. En effet, l'analyse de contenu a été retenue pour les données qualitatives, et le dépouillement informatique a été mobilisé pour les données quantitatives. Les données quantitatives ont été



traitées à partir du logiciel statistique R², qui a permis de faire des corrélations entre les variables.

II- RESULTATS

II.1-Conflits agriculteurs-pasteurs peulhs à Tieningboué : Face visible et invisible et construction politique

Les Conflits agriculteurs-pasteurs peulhs à Tieningboué sont le plus souvent la face cachée de l'iceberg.

II.1.1-Tutorat « pastoral », face visible et invisible des conflits agriculteurs-éleveurs à Tieningboué

Les activités économiques dominantes de la ville de Tiéningboué sont l'agriculture, le commerce et l'élevage. L'agriculture et l'élevage se pratiquent dans toutes les localités de ladite Sous-préfecture. Diverses catégories sociales s'y adonnent : Peulhs maliens, autochtones Koro, allochtones Senoufo, Koyaka, Gouro et Baoulé.

Les personnes impliquées dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont de deux catégories. Il s'agit, d'une part, des acteurs directs que sont les agriculteurs et les peulhs, et d'autre part, des acteurs indirects ou invisibles que sont les autorités militaires, administratives, politiques et coutumières et des commerçants de la localité de Tiéningboué. En effet, l'analyse des rapports développés par ces acteurs sociaux permet de faire ressortir une compréhension idéologique liée à ces conflits.

La figure idéologique du Peulh et son éleveur s'exprime par l'ancrage du favoritisme à leurs tuteurs, que sont les autorités administratives, politiques et coutumières. Cet ancrage idéologique du favoritisme véhicule le prolongement de l'arène politique (Kam, 2016), d'une part, et la formalisation d'une forme de corruption déguisée mise en place par les Peulhs et propriétaires de bœufs, et institutionnalisée par leurs tuteurs (autorités) de façon consciente ou inconsciente.

De fait, l'installation des Peulhs s'opère sous deux formes : d'une part, le Peulh arrive du Nord (en provenance de Niankara, Boundiali, Dikodougou) ou de l'Ouest (Séguéla, Mankono) avec des bœufs, et sollicite les autochtones, propriétaires de vastes parcelles de savane pour installation. Les bœufs étant considérés comme une opportunité - la symbolique d'affaire -, des propriétaires fonciers n'hésitent pas à aller sur leurs domaines fonciers et à indiquer aux Peulhs des espaces où ils peuvent s'installer (mettre en place des parcs à bœufs, construire des abris pour couchette). Le Peulh pionnier profite de l'hospitalité des autochtones Koro, et fait installer d'autres Peulhs bouviers. D'autre part, des cadres de la région (Ministres, directeurs, élus politiques), des directeurs des administrations déconcentrées (Préfets, Sous-préfets, Commissaires de police, Commandants de Brigade et autres directeurs régionaux et départementaux) ou du privé ainsi que des commerçants (surtout les bouchers) occupent également cette arène des affaires issue du pastoralisme en mettant à la disposition des Peulhs de nombreuses têtes de bœufs qu'ils doivent, soit déplacer de

² Le logiciel R est un logiciel dans lequel nombreuses techniques statistiques modernes et classiques ont été implanté en son sein. Les plus ardentes ou courantes permettant de réaliser une analyse statistique, peuvent être descriptives, corrélationnelle-Explicatives, test d'hypothèse.



leur lieu d'achat à la zone de Tiéningboué, soit des bœufs achetés sur place pour être élevés. Les espaces de pâture étant à la fois les zones agricoles, la promiscuité crée un débordement des bœufs sur les cultures que les Peulhs considèrent comme plus nourrissantes pour les bêtes.

Afin de consolider leur hégémonie sur l'ensemble des acteurs (agriculteurs, propriétaires de bœufs, autorités administratives et politiques), les Peulhs mettent en place une relation de dépendance avec l'autre catégorie d'acteurs dits invisibles – Préfet, Sous-préfet, Commandant de brigade, directeurs des administrations publiques et privées, etc - en leur offrant des bœufs (annuellement ou par besoin). Les bouchers prolongent cette hégémonie des Peulhs en leur offrant quotidiennement de la viande de bœufs (que certaines autorités de la ville refusent afin de garder leur autorité et une légitimité dans les actes). Cette relation liée au don, inscrit les tuteurs et bénéficiaires de la viande et de l'élevage dans une forme de protectorat, qui les maintient dans une sorte d'obligation morale, de dépendance vis-à-vis des Peulhs. Du coup, confiants de leur hégémonie et attrait, les Peulhs se conduisent comme bon leur semble en faisant paître leurs animaux de jour comme de nuit à proximité comme dans les champs. Tioté (agriculteur du village de Ouedallah) confirme : *« les éleveurs et les bouviers ont des liens très étroits avec les cadres, les fonctionnaires et les responsables d'ici »*. La mise en cause des autorités locales, dans l'éclatement des conflits entre agriculteurs et éleveurs est également relevée par un chef canton de Tiéningboué, qui soutient que : *« les bouviers d'ici sont des protégés de nos élus et cadres, c'est pourquoi, ils font ce qu'ils veulent aux paysans sans être inquiétés. La majorité des éleveurs est installée par nos élus. Ils travaillent aussi pour nos élus, cadres ou pour des riches de ce pays »*. La position de protégé occupé par les éleveurs, relativement aux liens avec des autorités de la localité les place dans une sorte de favoritisme, qui est fortement observé par 79,8% des populations interrogées.

Par ailleurs, le positionnement hégémonique des Peulhs induit le règlement des conflits en leur faveur ou du moins, ils acceptent les verdicts en leur défaveur mais ne s'engagent pas à honorer les réparations de préjudices subis. Les soutiens des acteurs invisibles et le refus des Peulhs d'assurer une réparation des dégâts (dégâts de cultures) subis par les agriculteurs poussent ceux-ci à se rendre justice en cas de récurrence des Peulhs. Les élus locaux, autorités administratives et directeurs régionaux ou départementaux ou du privé ont donc une lourde responsabilité dans la récurrence et l'exacerbation des conflits entre pasteurs peulhs et agriculteurs Koro ou allochtones. Cette approche rejoint la théorie de l'analyse stratégique développée par Crozier M. et Friedberg E. (op.cit). Ces auteurs définissent le pouvoir comme :

« Une relation et non pas un attribut des acteurs ». Il est lié à la relation d'échange, de négociation. C'est une relation qui vise un but, qui n'est pas transitive (elle est directe, pas d'intermédiaire), et qui est réciproque, mais déséquilibrée. C'est un rapport de force dont l'un peut retirer plus que l'autre, mais où l'un n'est jamais totalement démunie face à l'autre. Il faut donc étudier le cadre spatial, temporel et social pour mesurer les atouts de chacun, ou les contraintes qui pèsent sur eux » (Crozier M., Friedberg E., op.cit : 65).



Ainsi les tuteurs s'investissent-ils dans un système de relation, qui participe à leur musèlement. Toute chose qui impose un regard bienveillant des tuteurs sur les Peulhs, alors que ces autorités sont censées gérer et anticiper les conflits. Les relations d'affaires entretenues avec les Peulhs maintiennent ces autorités dans un laxisme et une justice orientée, « pro-peulh ». Selon un notable du village de Niantibo, « *Les éleveurs et les bouviers d'ici sont des protégés de nos élus. La majorité des éleveurs travaillent pour nos élus, cadres, ministres ou riches de ce pays* ». Cette situation n'est pas de nature à créer un climat de bon voisinage entre agriculteurs et éleveurs. Elle entraîne la dégradation et la fragilisation des relations entre les agriculteurs et les éleveurs dans cette localité, où les cultures développées par les agriculteurs sont jugées nourrissantes pour les bœufs. Contre bonne fortune, les éleveurs Peulhs estiment qu'ils sont jalouxés et méprisés : « *Lorsque les gens d'ici te voient avec beaucoup de bœufs ils deviennent automatiquement jaloux, les Koro d'ici sont trop jaloux* » (Mouss., éleveur à Niantibo).

Aussi les éleveurs et les bouviers considèrent-ils la somme exigée par les agriculteurs, après la destruction de leurs cultures par les bœufs comme trop élevée et comme une forme masquée, qui renvoie à l'escroquerie. Ce point de vue est corroboré par les propos d'un éleveur du village de Mondougou qui affirme que : « *quand nos bœufs gâtent les champs, l'argent qu'on nous demande est trop, les paysans sont méchants, eux ils pensent toujours que nous on a beaucoup d'argent* ». Et donc, dans cette localité, de façon consciente ou inconsciente, les éleveurs, les bouviers et les propriétaires de bétail développent des comportements d'estimes de soi et de supériorité, qui transgressent les règles sociales au vu et au su des autorités locales déguisées en complices passifs.

Au-delà des idéologies et perceptions, le facteur déclencheur de la recrudescence des conflits est la transhumance. Cette idée est partagée par le Sous-préfet de Tiéningboué : « *les éleveurs sont des transhumants ; et lorsque ceux qui sont résidants commettent des dégâts, ils peuvent s'en laver les mains pour accuser ceux qui sont de passage* ». Ces propos du Sous-préfet expliquent, à l'analyse, que la transhumance constitue un facteur déclencheur majeur du conflit. Cela dit, avoir les animaux dans les parcs ne fait pas le conflit. C'est lors de la transhumance des bêtes pour la pâture que les dégâts sont observés sur les cultures des paysans. Il est su de tous que les bouviers ne font pas paître le bétail transhumant que sur les parcelles des tuteurs (propriétaires fonciers). Le transhumant oriente les animaux vers les bonnes herbes. Or, ces herbes recherchées peuvent également se trouver sur les espaces mitoyens des champs et donc des cultures. De 50 à 100 bœufs et plus par bouvier, dans une aire à cultures, les dégâts ne peuvent être tolérés par les paysans.

En in fine, les soutiens des pasteurs peulhs n'hésitent pas à actionner le Commandant de brigade de la gendarmerie afin qu'il vole au secours de leurs « poulains » à tous, en allant quelques fois en « commando » contre les agriculteurs qui se rendent justice par l'abatage de bœufs.

II.1.2 « Arène pastorale » et construction politique des conflits éleveurs-agriculteurs

Les conflits entre agriculteurs et Peulhs à Tiéningboué, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, a occasionné des pertes en vie humaine et des dégâts matériels. Des départements de Toumodi, Dimbokro, Bouaké à la sous-préfecture de Tiéningboué, les Peuls et les éleveurs sont soutenus par la force publique (gendarmerie) qui n'hésite



pas à tirer sur les populations. Après le siège des villages où les conflits éclatent, les gendarmes procèdent à l'arrestation de personnes qu'ils soupçonnent comme exacerbant des conflits. Les propriétaires de bœufs font ainsi montre de leur pouvoir politique, économique et symbolique (prestige politique).

Alors que l'on perçoit les dégâts de cultures et l'abattage de bœufs comme facteurs déclencheurs du conflit bouvier-agriculteur, il convient de voir ces deux groupes d'acteurs comme des victimes directes des jeux de pouvoir des cadres et élus politiques. Ces personnes imposent aux populations et bouviers leurs hégémonies politiques et économiques, de sorte à apparaître dans la région comme les plus « puissants », ceux qui ont une autorité sur hommes et territoires villageois. Lorsque les cadres de mutuelles de développement tentent de soutenir les paysans, ces cadres apparaissent comme des contestataires de leurs hégémonies sur la région. Ils sont combattus dans les arènes politiques et sociales (réunions de communautés, de village). Tous ceux qui prennent fin et cause pour les agriculteurs sont vus comme leurs ennemis à abattre. Même si les agriculteurs appréhendent les bouviers comme les fautifs des dégâts de leurs cultures, la majorité des enquêtés (87%) avoue reconnaître cette perception comme simpliste. Dans une étude, Kam (2016) est de même avis. Pour lui, les conflits entre agriculteurs et éleveurs à Bouna sont teintés d'interférence d'acteurs politiques.

C'est pourquoi s'interroge un notable de Tiéningboué : *« Comment c'est l'agriculteur, autochtone que la force publique agresse, emprisonne et rançonne ? Pourquoi l'agriculteur a toujours tort (surtout à la gendarmerie et à la Justice) alors que les dégâts, souvent constatés par actes d'huissier ou agent d'agriculture ? »*.

Il faut dire qu'à l'analyse, le bétail constitue l'un des investissements rentables. Les cadres et élites politiques s'investissent de plus en plus dans ce domaine. Ils sont tantôt visibles, mais de fois, ils se dissimulent derrière les bouviers et autres prête-noms. Les conflits autant que leurs règlements sont, de par ce fait, biaisés d'avance. Le bouvier peut reconnaître son forfait. Mais, il ne paiera pas le préjudice. Il nargue les paysans en promenant les bœufs dans les mêmes espaces de dégâts de cultures. Le bouvier sait que son « gourou » (hommes politiques, bouchers) ne tolérera pas d'agression sur lui et les animaux ; il en fait à sa tête. Les paysans sont donc laissés pour compte, eux qui croient qu'ils sont sur leurs terres. Ni le Préfet, ni le Sous-préfet, encore moins le Maire, le Commissaire de police, le Commandant de brigade et les responsables de la justice ne leur accordent une attention. Ils sont exposés aux bouviers et à leurs soutiens « militaires ». Le renoncement de leurs droits entraîne un apaisement temporaire des conflits qui se transforment en conflits latents.

L'élevage bovin constitue donc un phénomène déstructurant les sociétés locales, en ce qu'il est de déviance de la part des bouviers. En sus, la stabilité sociale ne peut pas exister là où les cadres et élites politiques pratiquent un élevage transhumant des bœufs : la situation est la même entre les départements de Toumodi et Dimbokro.



II.2- Manifestations, régulation des conflits agriculteurs et éleveurs et facteurs de résurgence

II.2.1- Manifestations et régulation des conflits

Selon Ba M. (2018 : 1) « *En Afrique de l'Ouest, éleveurs et agriculteurs se disputent fréquemment. Des conflits qui s'intensifient avec la réduction des périmètres cultivables et pastoraux. Ces rivalités peuvent menacer la paix sociale* ». En effet, en Côte d'Ivoire, la localité de Tiéningboué ne déroge pas à la règle. Dans la sous-préfecture de Tiéningboué, la majorité des conflits (85%) se manifeste sous la forme de regroupements d'acteurs : agriculteurs, chefferies villageoises, mutuelles de développement, d'un côté, et pasteurs peulhs, propriétaires des bœufs ainsi que leurs soutiens moraux et sociaux, d'un autre côté. Ces regroupements d'acteurs ont pour corolaire les affrontements interethniques et communautaires lors des conflits.

Les conséquences de ces affrontements sont des pertes en vie humaine (55% des dégâts), des exclusions sociales (24%), effets sur la communauté et destructions de biens (21%). Les conséquences les plus regrettables sont celles relatives aux pertes en vie humaine qui indiquent la violence avec laquelle ces conflits se manifestent entre les différentes communautés en belligérance. La destruction des biens concerne la profanation des lieux sacrés, la destruction des concessions, des plantations et l'abattage du bétail, menaçant ainsi la paix et la cohésion sociale. Cette situation engendre un autre type de manifestation : le durcissement des conditions d'intégration des migrants dans cette localité. Cet état de fait entraîne l'éloignement des éleveurs et certains opérateurs économiques de cette localité. A côté de ces conditions d'accueil, ces conflits sont marqués par l'exclusion de la localité de certains éleveurs peulhs par les autochtones. Comment ces conflits sont-ils jugulés ?

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la sous-préfecture de Tiéningboué sont gérés par plusieurs entités, en fonction des tensions qui prévalent entre les différents groupes d'acteurs. La variation des modes de régulation trouve son explication dans la manière de voir les acteurs concernés. Les types de gestions de ces conflits sont de type coutumier ou traditionnel, et de type étatique ou administratif. Ce procédé rejoint en substance le processus de la résolution des conflits proposé par le Comité National du Code Rural (2009 :1), de la république du Niger, qui affirme que : « *la résolution des conflits agriculteurs-éleveurs suit la procédure classique (cf. ci-dessus): recherche d'un règlement à l'amiable, conciliation devant les autorités coutumières, puis recours à la justice en cas d'échec de la conciliation. La conciliation doit se faire devant une commission paritaire* ». Le processus de règlement des conflits à Tiéningboué, qui ne s'éloigne pas de celui du Comité National du Code Rural du Niger, se fait en deux phases : une phase traditionnelle, au cours de laquelle, interagissent le comité de gestion des conflits et la chefferie de chaque village, d'une part, et en amont, la sous-préfecture et la direction départementale du ministère de l'agriculture, d'autre part. Contrairement à l'étude menée par Coulibaly A. (1996) sur le processus de règlement des conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs, la mobilisation de l'expertise technique a été utilisée comme formule de règlement de litige, amenant ainsi, les parties à faire appel à un tiers neutre, chargé de l'analyse et d'établir l'avis technique sur les divers aspects du litige. Le choix



du tiers par les parties en conflit se construit en fonction de ses compétences, dans le domaine du litige : en l'espèce un technicien de l'agriculteur ou de l'élevage. Tous s'engagent à respecter son avis technique et les implications de responsabilités.

Adoptant une démarche, quelque peu similaire à celle de Coulibaly A. (op.cit), Assane S. (1992), au Niger où il a utilisé le conseil des sages (ancien) comme un moyen de règlement de ces conflits. Les membres du conseil des sages sont en général des anciens (autorités religieuses, coutumières, personnes influentes) qui ont une expérience, et qui bénéficient d'une certaine confiance et d'une autorité reconnue dans la localité. Leur âge leur interdit des positions partisans et les invitent plutôt à la modération et au compromis. Il est donc indiqué de toujours s'assurer de la participation effective des plus anciens. Il y a une adhésion commune autour des conclusions du conseil de sages. Ces conclusions sont prises sur la base de la concertation et du consensus. Le suivi de la mise en œuvre des décisions du conseil des sages est assuré par la communauté et les membres du conseil.

Le modèle de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs développé à Tiéningboué s'apparente au mode de gestion décrit par AGRA (2013), en Centrafrique, qui fait intervenir la chefferie et la notabilité dans la résolution des conflits. Ce mécanisme traditionnel de gestion des conflits permet de renforcer la cohésion sociale en sauvegardant l'intérêt communautaire. En somme, il ressort de cette analyse que la problématique des conflits fonciers est une réalité sociale découlant de comportements de survie encastés dans un ensemble de logiques et de pratiques sociales, qui légitiment l'existence et la persistance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Tiéningboué.

II.2.2-Facteurs favorisant la résurgence des conflits agriculteurs et éleveurs

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont motivés par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont de types observables et parfois de types cachés ou souterrains. Les facteurs explicatifs visibles sont celles qui sont directement liés à la manifestation des comportements des éleveurs ou agriculteurs, entraînant le déclenchement des hostilités. Ce sont :

- la non reconnaissance des dégâts des champs. En effet, cette non reconnaissance est relative au fait qu'il existe dans cette localité deux types d'éleveurs et de bouviers (les éleveurs résidants et transhumants) qui se rejettent mutuellement la responsabilité des dégâts lorsqu'ils surviennent.
- la transhumance des bœufs les nuits. Cette pratique consiste pour les bouviers résidants de faire sortir leurs troupeaux les nuits, généralement à partir de 20 heures, lorsque le paysan est de retour au village.
- le refus de paiement par les éleveurs et bouviers des coûts de dédommagement. Les paysans ont eu l'expérience de plusieurs cas de dégâts non dédommagés où le montant des dégâts sur cultures n'est pas entièrement perçu après règlement du conflit.
- l'inexistence de bons parcs à bétail : généralement, dans cette localité, il est impossible de voir ou trouver un éleveur ou un bouvier ayant un parc à bétail respectant les normes.



- le non-respect des limites existant entre les champs et les couloirs de transhumance.
- l'implantation de parcs à bétail en des endroits interdits à Tiéningboué.
- le non-respect du délai de paiement du montant d'indemnisation.
- le refus de paiement du reliquat du montant à payer après avoir effectué un premier versement. Frustrés, les paysans se retournent vers l'éleveur ou le bouvier en saisissant ses biens afin de l'obliger à payer. Une réaction qui conduit parfois à des tensions voire à des conflits,
- la *justice par l'équilibre des préjudices* qui est le fait que les paysans « *rendent les dégâts par les dégâts* ». Les paysans décident de se faire justice en procédant par l'équilibre des préjudices où un dégât de culture se solde désormais par des abattages d'animaux ou par la violence sur le bouvier. C'est ce principe qui a été appliqué dans le village de Ouedalla où 109 bœufs ont été abattus.
- le non-respect des normes sociales. Les conflits liés au manquement des normes sociales éclatent lorsque les bouviers ou les éleveurs courtisent les femmes ou les jeunes filles déjà fiancées à des autochtones ; une pratique qui n'est pas appréciée par les autochtones.

Quant aux facteurs souterrains ou cachés des conflits entre agriculteurs et pasteurs peuhls à Tiéningboué, il peut être noté :

- l'installation non déclarée des bouviers dans les villages par les élus et les cadres de la sous-préfecture de Tiéningboué. Les cadres et les élus de cette localité procèdent généralement à l'installation illégale des bouviers et des éleveurs moyennant des intérêts financiers ou matériels.
- l'apport des soutiens moraux, financiers et techniques de certains cadres et élus de Tiéningboué aux éleveurs et aux bouviers installés à leur compte et à l'insu des autorités villageoises et des villageois eux-mêmes.
- les vrais propriétaires de bœufs étant les cadres, élus et responsables administratifs de la zone.
- les relations de discrétion, basées sur la corruption existante entre les autorités, les élus, les cadres de Tiéningboué. En effet, ces relations s'articulent autour des offres financières et matérielles des éleveurs et des bouviers à ceux-ci ;
- la manipulation des faits par le jeu de discours. Les éleveurs, engagés dans un jeu, exploitent toute situation pouvant leur permettre d'avoir les termes de l'échange à leur faveur.
- subterfuge du bouvier de perte d'animaux en cas de dégâts de culture. Lorsqu'il est avéré que ses bœufs ont commis des dégâts énormes, le bouvier brandit l'argument de perte d'animaux lors de règlement du litige de dégâts de cultures, afin de tirer partie du « jeu conflictuel ». Cette stratégie a pour effet de ne pas indemniser le paysan ou d'obtenir une indemnisation proportionnelle aux préjudices.

En plus, en réponse à la stratégie de mise en parc des bœufs, les éleveurs ont trouvé une contre-stratégie, celle de disparition inventée de leurs animaux. En fait, lorsque les bœufs d'un éleveur sont mis dans un parc à fourrière par les populations, celui-ci après avoir indemnisé le paysan, déclare la disparition de quelques têtes de ses bœufs. En d'autres termes, il affirme ne pas retrouver la totalité de ses bœufs. Partant, les paysans



ayant enfermé les bœufs sont rendus coupables de perte d'animaux. Ils sont ainsi amenés à indemniser l'éleveur à un montant très élevé que celui des dégâts de culture. L'éleveur contrôle une zone d'incertitude relative à l'effectif exact de ses animaux car, il est le seul à le connaître. En outre, les éleveurs connaissant la réaction des agriculteurs suite aux dégâts de culture, ils ont développé une autre stratégie. Il s'agit d'accuser les agriculteurs d'agression afin de les incriminer. Généralement, l'agression est lourdement sanctionnée plus que les dégâts. Par exemple, à Mondougou, un bouvier dans sa fuite après un dégât commis par ses bœufs dans un champ d'anacardier, est tombé et s'est blessé au front. Partant, les éleveurs ont saisi le sous-préfet et ont demandé que le paysan paie une somme de 100 000 francs CFA comme frais de soin du bouvier. Selon les éleveurs, ce dernier a été agressé, et il y a eu coup et blessure. Le paysan a payé cette somme sans que lui ne soit en retour indemnisé par l'éleveur. Comme le disent Crozier et Friedberg (1977), les stratégies ne dépendent pas d'objectifs claires, mais elles se construisent en situation en fonction des atouts que peuvent avoir les acteurs et aux relations dans lesquelles ils s'insèrent.

Au-delà, il subsiste des causes profondes. Il s'agit de la mauvaise gestion des conflits antérieurs, les considérations politiques et les frustrations de certains groupes d'acteurs ayant des droits fonciers ou de prérogatives d'une chefferie coutumière. L'autre facteur souterrain important découle de l'idéologie des bouviers et éleveurs qui stipule que les cultures sont très nourrissantes pour les bœufs que de simple herbe ; ce qui entraîne la destruction expressément des cultures par leurs bêtes. L'étude menée par Kam (2016) portant sur les logiques liées au conflit entre agriculteurs et éleveurs permet de soutenir cet argument : à Bouna, les Peuhls sont convaincus que les cultures apportent plus de calories et de graisse à leurs animaux que les herbes. Si les affrontements sont toujours latents, il n'en demeure pas moins que les conflits ouverts sont sporadiques et limités.

III-Discussion

Notre étude qui avait pour objectif de présenter une analyse compréhensive autour du postulat d'acteurs invisibles, amplificateurs des manifestations et exacerbations des conflits entre paysans agriculteurs et pasteurs peuhls à Téninboué a conjugué une approche mixte dans la collecte des données auprès d'acteurs en lien avec le phénomène. Sur la base des résultats obtenus, nous pouvons soutenir que l'éclatement des conflits et leur exacerbation ne sont que la transportation dans l'arène foncière, au grand jour, les luttes et querelles d'acteurs politico-administratifs et coutumiers. Le Peulh éleveur et/ ou bouvier s'installe avec l'aide d'un tuteur. Ce dernier reçoit certains avantages et devient du reste le protecteur du Peulh qu'il va actionner et protéger lors des conflits. Ainsi, pour Kam (2016), l'ancrage idéologique du Peulh qui s'exprime par le favoritisme véhicule le prolongement de l'arène politique d'une part, et la formalisation d'une forme de corruption déguisée et institutionnalisée par leurs tuteurs (autorités) de façon consciente, d'autre part. En effet, les conflits entre agriculteurs et éleveurs induisent la diffusion de la compétition politique sur le terrain communautaire ; des querelles de leadership des différents leaders politiques et les cadres dégradent les rapports entre les Lobi (essentiellement agriculteurs) et les



Koulango et leurs Peuhls. Les acteurs primaires du conflit (agriculteurs et éleveurs) ont toujours vécu en parfaite symbiose à Bouna, et les rares conflits ont toujours trouvé des solutions. Et donc si pour ce « dernier » conflit, les dégâts ont été sans précédents, c'est parce que la politique a eu droit de cité dans les rapports agriculteurs et éleveurs. Ces conflits ont été activés par des hommes politiques (Kam, 2016). Les conflits agriculteurs et éleveurs ne sont donc qu'un prétexte pour les acteurs politiques de se livrer des batailles idéologiques. Ces conflits qui sont quotidiens dans la localité, et motivés par les accusations plus ou moins légitimes de destructions de plantations et de massacres d'animaux, ont dépassé le cadre individuel pour devenir une véritable opposition interethnique, entre Koulango/Malinké et Peulhs, d'une part, et Lobi d'autre part. C'est ainsi que, des heurts quotidiens entre agriculteurs lobi et éleveurs peulhs, s'est structuré un conflit inter-ethnique sanglant. Pour Mlan (2019 :1), ce jeu politique peut conduire à une désaffection entre populations et les élites ou élus : « L'idée forte de cette étude, [...] à l'épreuve de la politique, la mauvaise gouvernance des hommes et des ressources, la frustration qui naît peut conduire à un « désamour » et à une ouverture de l'éventail de légitimation » sur d'autres acteurs.

Par ailleurs, il subsiste de façon latente l'instabilité sociale. Si en Centrafrique les oppositions entre éleveurs et agriculteurs sont moins meurtrières car les éleveurs centrafricains ne sont pas armés (AGRA, 2013), il n'en est pas de même pour les conflits entre agriculteurs et éleveurs, de l'Afrique de l'Ouest. C'est dans cette optique que Ba M. (2018) est arrivé à la conclusion selon laquelle les conflits entre agriculteurs et éleveurs peuvent engendrer une instabilité dans la sous-région :

« ces conflits entre agriculteurs et éleveurs interviennent la plupart du temps dans des zones déjà instables comme le nord et du centre du Nigéria, le nord du Mali et surtout en Guinée forestière [...]. C'est un des éléments qui a été à l'origine du conflit entre la Mauritanie et le Sénégal en 1989. Et donc ça montre que cela peut créer de l'instabilité, menacer la paix dans la sous-région » (Ba M., 2018 :1).

Cette menace de la stabilité est également perçue au Tchad où les éleveurs sont armés, soutenus et entretenus par de grands propriétaires tchadiens (Ba M., op.cit.). Ce mode opératoire, qui fait intervenir des lobbies, dans le positionnement des éleveurs transhumants au Tchad correspond à la théorie du tutorat développée par les éleveurs Peuhls, à Tiéningboué.

Les élus locaux et autres autorités administratives de Téniningboué et de la région ont donc une responsabilité non négligeable dans la naissance et la cristallisation des conflits entre agriculteurs et pasteurs. Sinon, il a toujours existé des mécanismes de régulation des conflits dans les villages qui ont fait leur preuve³ (Boya, 2018 ; Coulibaly A., 1996 ; Assane S., 1992). Ces interactions entre les différents groupes d'acteurs (primaires et secondaires) valident à la fois la théorie des jeux de Thadden E-L (2004) et de Bourlès R., Henriot D (2017), et la théorie de l'analyse stratégique développée par Crozier M. et Friedberg E. (1977). Pour ces auteurs, dans une situation donnée, « ...les joueurs et les preneurs de décisions, interagissent » (Thadden E-L ; Bourlès R., Henriot D., 2017), et le pouvoir doit être vu comme relation, comme l'envisagent Crozier M., Friedberg E. (op.cit : 65).

³ Pour Mlan (2015a), les conflits fonciers qui naissent par l'intrusion des élites politiques et hommes d'affaires surpassent les instances coutumières d'arbitrage en les déstructurant, et faisant perdre toute légitimité aux chefs de village.



Conclusion

L'étude sur la problématique des conflits entre agriculteurs et pasteurs Peulhs, dans la sous-préfecture de Tiéningboué, fait ressortir qu'en dépit d'un environnement conflictuel, qui conduit les autochtones à durcir leur comportement envers les éleveurs, ces derniers arrivent à maintenir et à exercer leurs activités dans cette localité, par le protectorat de leurs tuteurs invisibles. Les conflits surviennent des agissements des acteurs sociaux concernés directement (les éleveurs et les agriculteurs) ou indirectement (les élus locaux, les autorités étatiques et coutumières), qui se soldent par des pertes en vie humaine, la destruction de biens et l'exclusion de certains Peulhs éleveurs par les autochtones. Aussi, cette étude porte-t-elle un regard critique sur les attitudes et comportements des cadres et élites politiques impliqués directement ou indirectement dans les conflits. Le temps d'une sédentarisation et d'une modernisation de l'élevage des bœufs, il est à craindre que l'élevage transhumant devienne un véritable frein à d'autres investissements agricoles, en raison des dégâts que causent les bétails.

Références bibliographiques

- Affessi A., Gacha F-G., (2016). Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire), pp315-324. *African Journals Online*, Vol 27 no 3.
- AGRA (2013). *L'élevage tchadien, une des causes profondes des conflits en Centrafrique*. <http://www.agra.fr/l-elevage-tchadien-une-des-causes-profondes-des-conflits-en-centrafrique-art364221-2.html>.
- Assane S., (1992). Les Peuls font la fête, extrait du Républicain (Niger) du 16/1/92, *Libertitres*, no 10, 15p.
- Ba M., (2018). Conflits agriculteurs et éleveurs menace la stabilité des pays Ouest Africain, in *Afrique*, 2p.
- Babo A. et Droz Y. (2008). Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation, Cahiers d'études africaines [En ligne], 192 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/15489> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.15489
- Boya Y. (2019). *Problématique des conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs à Tiéningboué (Centre-nord Côte d'Ivoire)*, Mémoire de master, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa)
- Bronkhorst S., (2012). Rareté de ressources et conflit entre pasteurs et agriculteurs au Sud Kordofan, Soudan, *Cultures& Conflits* [Enligne], 88 hiver 2012, mis en ligne le 15 mars 2014, consulté le 19 avril 2019. URL: <http://journals.openedition.org/conflits/18589>.
- Chauveau J-P., (1997). Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource: Une étude de cas dans le Centre-ouest ivoirien'', in Contamin B. & Memel-Fote H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Karthala/ORSTOM, Paris, pp. 325-360.
- Chauveau J-P., (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État'', in *Politique Africaine*, n°78, ed. karthala, pp.94-125.
- Comité National du Code Rural., (2009). *Procédure de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs*, Secrétariat Permanent du Code Rural. Cellule formation et communication. République du Niger, 3p.



http://www.coderural-niger.net/IMG/pdf/Conflits_agriculteurs-eleveurs_procedure_de_resolution.pdf.

Coulibaly A., (1996). *La sédentarisation des éleveurs peuls autour des petits barrages de Korokara (région nord de Côte d'Ivoire)*, Mémoire de maîtrise. Université de Bouaké, Côte d'Ivoire.

Coulibaly A., (1998). *Gestion des ressources pastorales et des petits barrages du Nord de la Côte d'Ivoire : Régimes fonciers coutumiers en mutations et relations agriculteurs-éleveurs*, Université d'Orléans, Mémoire de DEA, 80p.

Coulibaly A. (2003). *Socio-anthropologie des dynamiques foncières dans le Nord de la Côte d'Ivoire : Droits, autorités et interventions publiques. Étude comparée des villages de Niofoin et de Korokara*, thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Marseille, 409.

Crozier M., Friedberg E., (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Ed. du Seuil, 1977, index Sociologie politique, 445 p.

Diallo Y., (1995). Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme. », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 10 | 1995, mis en ligne le 17 juillet 2007, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apad/1131>.

Koné G., Ba M., Akindès F., (2017). L'autochtonie, la terre et les jeunes à Sassandra (Ouest Côte d'Ivoire), « *Politique africaine* », Editions Karthala, 2017/4 n° 148, pp69-88.

Kohlhagen D., (2002). Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire) *Rapport de mission dans le cadre du projet de recherche « Loi et Coutume » (APREFA – LAJP – CIRAD)*, 31p.

Le Guen T., (2004). Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte d'Ivoire : problèmes de coexistence », *Les Cahiers d'Outre-mer* [En ligne], 226-227 | Avril-Septembre 2004, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/563> ; DOI : 10.4000/com.563.

Marchand G., (2016). Analyse de la dimension spatiale des conflits homme/faune sauvage dans la réserve de développement durable de la rivière Uatumã (Amazonas, Brésil) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 792, mis en ligne le 08 novembre 2016, consulté le 29 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27807>, DOI : 10.4000/cybergeo.27807.

Martin D., (2012). « L'analyse stratégique en perspective », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 50-2 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/2255> ; DOI : 10.4000/ress.2255.

Mlan K. S. (2019). Gouvernance des ressources, psychologie politique des peuples de l'écotone Agni-Baoulé : perte de légitimité des élus et l'ouverture sur l'ailleurs, In *International Journal of Advanced Research (IJAR)*, New Déli, 7(10), 148-157.

Mlan K. S. (2015). Emergence de l'hévéaculture, conflits et disparition de la riziculture familiale dans l'écotone (Centre de la Côte d'Ivoire), In *RSS-PASRES*, Abidjan, N°7- 2015, pp. 78-91.

MRAH (2014). *Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020), Tome I : Diagnostic – Stratégie de développement – Orientations*, janvier 2014, 102p.

Plouviez S., (2019). *Projet de délimitation de pistes à bétail dans le Nord de la Côte d'Ivoire « Dans quelle mesure la délimitation de pistes à bétail permet-elle de sécuriser la mobilité pastorale? »*, Mémoire de recherche, 86p. Université Alassane Ouattara. Côte d'Ivoire.

Thadden E-L., (2004). *Introduction à la théorie des jeux. Théorie - Applications – Problèmes*, 208p.

Yoman M., Oura K., Djako A., (2016). Conflits d'usage des petits barrages pastoraux à Ferkessédougou, Nord de la Côte d'Ivoire: la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls, in *European Scientific Journal* October 2016, vol.12, No.29, pp337-350.